

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026**  
**A CHARLIEU**  
**19H00**

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. AUBRET Alain, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Excusés : M. PAVET Patrice, M. THEVENET Victor, M. PALLUET Dominique

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. THEVENET Victor à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle.

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>41</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>38</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>3</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>41</b>
<b>Quorum - majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice – à 21</b>	<b>Atteint</b>

**SOMMAIRE :**

- ➔ Installation du Conseil communautaire
- ➔ Election du Président
- ➔ Détermination du nombre de Vice-présidents et aux membres du Bureau
- ➔ Election des vice-présidents
- ➔ Election des membres du bureau
- ➔ Délibération fixant l'indemnité de fonction du Président
- ➔ Délibération fixant l'indemnité de fonctions des Vice-présidents et autres membres du Bureau
- ➔ Lecture de la charte de l' élu local
- ➔ Adoption du PV de la séance du 26 février 2026
- ➔ Compte-rendu des décisions du Président
- ➔ Divers

## DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

### INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. CHIGNIER, en sa qualité de doyen de l'assemblée, ouvre la séance d'installation du conseil communautaire et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux spectateurs de Brionnais TV. Il rappelle les dispositions de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles le conseiller communautaire le plus âgé préside la séance d'installation, et exprime l'honneur qui lui est fait de présider cette première réunion.

Il propose ensuite de procéder à un tour de table afin que chaque élu puisse se présenter et rappelle que la précédente séance d'installation du conseil communautaire en 2020 s'était tenue dans le contexte de la pandémie de COVID-19 peu propice aux prises de contact.

Il entame le tour de table en indiquant qu'après un mandat en tant qu'adjoint, il exerce son deuxième mandat de maire à Belleroche, et qu'il assume pour la première fois le rôle de doyen de l'assemblée. Il donne ensuite la parole aux membres du conseil, qui se présentent successivement.

M. CHEVALIER Damien, maire de Chandon

Mme BERAUD Audrey, adjoint à la maire de Chandon

Mme MONTANES Veronique, adjointe à Belmont-de-la-Loire

M. MATRAY Jean Luc, maire de Belmont-de-la-Loire

M. VALORGE René, maire de Saint-Denis-de-Cabanne

Mme CHEVALIER Sylvie, conseillère municipale à Saint-Denis-de-Cabanne

Mme DUGELET Isabelle, maire de La Gresle

M. DANIERE Sébastien, marie de Cuinzier

M. GROSDENIS Henri, maire d'Arcinges

M. DECHAVANNE Yves, maire de Le Cergne

M. VIODRIN Jérôme, maire de Mars

Mme BASSI Ophélie, adjointe à Saint-Nizier-sous-Charlieu

M. DESCAVE Guillaume, adjoint à Saint Nizier-sous-Charlieu

M. BAS Christian, maire de la Benisson Dieu

M. LOPEZ Pierre, adjoint à Briennon

Mme DEVIS Isabelle, conseillère municipale à Briennon

M. LACROIX Jérémie, adjoint à Charlieu et conseiller départemental du canton de Charlieu

Mme DEMONT-POYET Nadège, adjointe à Charlieu

M. BERTHERLIER Bruno, maire de Charlieu

Mme URBAIN Sandrine, adjointe à Charlieu

Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, adjointe à Charlieu

M. FAYOLLE Jean, maire de Briennon

Mme RESSOT Ghislaine, adjointe à Villers

Mme LEBLANC Florence, maire de Saint-Hilaire-sous-Charlieu

M. BOUSSAND David, adjoint à Vougy

Mme DESSEIGNE Catherine, maire de Vougy

M. FONTAINE Didier, adjoint à Pouilly sous Charlieu

M. PONCET Paul, maire de Pouilly-sous-Charlieu

Mme BRIENNON Geneviève, adjointe à Pouilly-sous-Charlieu

Mme JOLY Michelle, adjointe à Pouilly-sous-Charlieu  
 M. BUTAUD Jean Charles, maire de Ecoche  
 M. LOMBARD Hervé, adjoint à Jarnosse  
 Mme GARDON Christine, maire de Boyer  
 M. SANDRI ROGER, maire de Nandax  
 M. CROZET Yves, maire de Saint-Germain-La-Montagne  
 M. AUBRET Alain, maire de Saint-Pierre-La-Noaille  
 Mme LEBEAU Colette, maire de Maizilly

M. CHIGNIER remercie les élus pour leurs présentations. Il rappelle le rôle du secrétaire de séance :

« Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal ».

Il propose ensuite de désigner le secrétaire de séance en suivant l'ordre alphabétique des communes membres.

**M. GROSDENIS Henri** représentant la commune de Arcinges est ainsi désigné **secrétaire de séance**

**M. CHIGNIER** après ce tour de table des délégués communautaires titulaires (et ci-après sont mentionnés les suppléants en jaune) **déclare les nouveaux délégués installés dans leur fonction** comme suit :

COMMUNE	CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION
ARCINGES	Monsieur	GROSDENIS	Henri	titulaire
	Monsieur	LARGER	Stéphane	suppléant
BELLEROCHÉ	Monsieur	CHIGNIER	Bernard	titulaire
	Monsieur	ROZET	Romarcic	suppléant
BELMONT DE LA LOIRE	Monsieur	MATRAY	Jean Luc	titulaire
	Madame	MONTANES	Véronique	titulaire
BOYER	Madame	GARDON	Christine	titulaire
	Monsieur	PIOTEYRY	Yann	suppléant
BRIENNON	Monsieur	FAYOLLE	Jean	titulaire
	Madame	DEVIS	Isabelle	titulaire
	Monsieur	LOPEZ	Pierre	titulaire
CHANDON	Monsieur	CHEVALIER	Damien	titulaire
	Madame	BERAUD	Audrey	titulaire
CHARLIEU	Monsieur	BERTHELIER	Bruno	titulaire
	Madame	DEMONT-POYET	Nadège	titulaire
	Monsieur	PAVET	Patrice	titulaire
	Madame	DE CASTRO RIBEIRO	Odette	titulaire
	Monsieur	LACROIX	Jérémie	titulaire
	Madame	URBAIN	Sandrine	titulaire
CUINZIER	Monsieur	DANIERE	Sébastien	titulaire
	Madame	MONTANGON	Martine	suppléant
ECOCHÉ	Monsieur	BUTAUD	Jean-Charles	titulaire
	Monsieur	RICHARD	Michel	suppléant
JARNOSSE	Monsieur	LOMBARD	Hervé	titulaire
	Madame	FARJOT	Catherine	suppléant
LA BENISSON DIEU	Monsieur	BAS	Christian	titulaire
	Madame	CHATRE	Murièle	suppléant
LA GRESLE	Madame	DUGELET	Isabelle	titulaire
	Monsieur	VAGINAY	Laurent	suppléant
LE CERGNE	Monsieur	DECHAVANNE	Yves	titulaire

	Monsieur	ANTOINAT	Guy	suppléant
MAIZILLY	Madame	LEBEAU	Colette	titulaire
	Monsieur	DUHEZ	Didier	suppléant
MARS	Monsieur	VIODRIN	Jérôme	titulaire
	Monsieur	BUCHET	Philippe	suppléant
NANDAX	Monsieur	SANDRI	Roger	titulaire
	Monsieur	BOICHON	Olivier	suppléant
POUILLY S/S CHARLIEU	Monsieur	PONCET	Paul	titulaire
	Madame	BRIENNON	Geneviève	titulaire
	Madame	JOLY	Michelle	titulaire
	Monsieur	FONTAINE	Didier	titulaire
ST DENIS DE CABANNE	Monsieur	VALORGE	René	titulaire
	Madame	CHEVALIER	Sylvie	titulaire
ST GERMAIN LA MONTAGNE	Monsieur	CROZET	Yves	titulaire
	Monsieur	ISNARD	Michel	suppléant
ST HILAIRE S/S CHARLIEU	Madame	LEBLANC	Florence	titulaire
	Monsieur	COLLET	Christophe	suppléant
SEVELINGES	Monsieur	PALLUET	Dominique	titulaire
	Madame	LAPIERRE	Estelle	suppléant
ST NIZIER S/S CHARLIEU	Monsieur	DESCAVE	Guillaume	titulaire
	Madame	BASSI	Ophélie	titulaire
	Monsieur	THEVENET	Jean Victor	titulaire
ST PIERRE LA NOAILLE	Monsieur	AUBRET	Alain	titulaire
	Monsieur	MORIER	Yves	suppléant
VILLERS	Madame	RESSOT	Ghislaine	titulaire
	Monsieur	DELÈTRE	Guy	suppléant
VOUGY	Madame	DESSEIGNE	Catherine	titulaire
	Monsieur	BOUSSAND	David	titulaire

Le conseil communautaire est ainsi installé.


Pour les élections à suivre M. CHIGNIER sollicite deux assesseurs volontaires pour les opérations de dépouillement : Mme BASSI Ophélie et M. DANIERE Sébastien sont volontaires.

## ELECTION DU PRESIDENT

M. CHIGNIER rappelle les modalités de vote applicables. Il précise qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du même code, le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il indique que, si aucune majorité absolue ne se dégage après deux tours, l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En sa qualité de doyen d'âge, il rappelle également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président, les suffrages pouvant se porter, à chaque tour, sur tout membre du conseil communautaire.

Enfin, il précise que les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L. 66 du Code électoral.



M. CHIGNIER demande s'il y a des candidats et s'ils souhaitent s'exprimer.

Prise de parole de M. VALORGE candidat :

M. VALORGE se déclare candidat et expose ses motivations à briguer un 3<sup>ème</sup> mandat. Il s'agit d'un nouvel engagement pour porter un projet de territoire, enrichi de l'expérience passée. Il se dit convaincu de la pertinence de l'échelle territoriale de Charlieu Belmont Communauté pour allier efficacité, réactivité, capacité de porter des projets et des politiques publiques adaptées aux réalités, au juste besoin de la population et au juste coût mais aussi pour associer la population. En effet l'efficacité est dans une structure à échelle humaine, pilotée par des élus engagés et des techniciens responsabilisés, capable d'innover et de porter des politiques adaptées au territoire, qui ne soient pas des copiés collés de pratiques imaginées dans d'autres contextes.

1<sup>ère</sup> priorité du candidat : le souci constant de maintenir une capacité suffisante d'autofinancement et par conséquent de contenir les charges de fonctionnement et la dette. Il s'agira de concilier le fait que la population attend certes des services et des services de qualité, mais qu'elle a aussi des revenus modérés ce qui impose de maîtriser la fiscalité qui ne porte d'ailleurs plus que sur les propriétaires et les acteurs économiques, et de contenir les redevances appliquées pour les services publics communautaires. Une analyse prospective s'avérera indispensable comme cela fut fait lors des 2 derniers mandats.

2<sup>nd</sup>e priorité : le développement économique dans sa diversité industrielle, artisanale, commerciale, agricole et de services, car sans emplois le territoire se meurt. Charlieu Belmont Communauté est désormais bien identifiée par les acteurs comme la bonne porte d'entrée capable d'activer les bons réseaux pour accompagner les projets de création, de développement, parfois aussi pour enrayer les difficultés, capable aussi de fédérer des synergies, des actions collectives ou d'accompagner l'émergence de nouvelles filières avec pour exemple le chanvre. L'autre atout important qui participe aussi à l'attractivité économique et en particulier au dynamisme commercial, c'est notre potentiel touristique diversifié. M. VALORGE souhaite continuer à s'appuyer sur l'office de tourisme en lien avec les communes et les différents acteurs touristiques et cela en synergie avec tous les territoires voisins de la Loire, du Rhône, de la Saône et Loire.

3<sup>ème</sup> priorité : le maintien de la cohésion sociale est un autre enjeu majeur, qui se décline en direction des familles à tous les stades de la vie, petite enfance, enfance jeunesse, vieillissement, handicap, et se traduit par la mise en œuvre de tout un programme d'actions définies dans la convention territoriale globale signée par la CAF et la MSA (jusqu'en 2030). La baisse générale de la natalité qui n'est pas propre à notre territoire, appellera à la vigilance pour maintenir un maillage territorial de service aux familles dans un contexte où les baisses d'effectifs conduiront inéluctablement à réduire la voilure. Le transport solidaire déployé sur toutes nos communes est une vraie réussite pour résoudre des problèmes de mobilité, rompre l'isolement et tisser des liens. C'est une expérience inédite qui ne coûte pas d'argent public et qu'il faudra préserver. Participe naturellement à la cohésion sociale et à l'identité du territoire, toute la vie culturelle portée par le tissu associatif et les acteurs culturels que Charlieu Belmont Communauté devra continuer de soutenir et de fédérer. La culture est un marqueur de territoire, un vecteur de lien social et d'épanouissement et un moyen de se préserver de toutes les formes d'obscurantisme. La lecture publique devra en particulier être au cœur des attentions : il y a là un vrai challenge quand on part du constat que les jeunes entre 13 et 20 ans passent 5h/jour sur les écrans et seulement 18mns à la lecture...

La santé est également au cœur des préoccupations des habitants dont encore trop n'ont pas de médecin traitant. Néanmoins, les actions engagées en lien étroit avec les professionnels de santé commencent à porter leurs fruits. La mise en œuvre des actions inscrites dans notre contrat local de santé devrait permettre de continuer à fédérer.

Enfin, un sujet est central et transversal pour le candidat : celui de l'environnement, du développement durable et de l'adaptation au changement climatique que toute personne censée ne peut plus nier. Ces questions doivent être au cœur d'un certain nombre des politiques publiques, et très clairement M.

VALORGE souhaite que sur ce mandat nous consacrons toute notre énergie à agir concrètement sans se disperser. Cela recouvre plusieurs volets :

- L'aménagement du territoire et les questions d'urbanisme : considérant l'élaboration en cours du SCOT Roannais M. VALORGE souhaite que le territoire s'engage résolument et intelligemment dans l'élaboration d'un PLUi. C'est réellement, pour lui, le moyen d'affirmer une cohérence d'aménagement du territoire en termes de préservation des espaces agricoles et naturels et par conséquent de la biodiversité, en termes d'espaces pour les activités économiques et commerciales, pour l'habitat, en termes d'aménagements des espaces publics, et de prise en compte du cycle de l'eau...Ce document devra être élaboré non de façon centralisée, mais participative en associant les élus municipaux, comme ont su le faire d'autres territoires.

- Les questions énergétiques avec 2 angles, la production d'énergies nouvelles ainsi que la réduction des consommations d'énergie à poursuivre pour les bâtiments publics en partenariat avec le Siel et en accompagnant tous nos acteurs économiques avec les conseils d'EDEL 42

- La préservation de la ressource en eau pour laquelle on ne peut plus raisonner de façon segmentée, mais considérer tous les aspects du cycle de l'eau : la préservation des zones humides, l'entretien des rivières, la production et distribution d'eau potable, la gestion des eaux usées...Un important travail a été conduit depuis plus de 2 ans dans le cadre de notre syndicat de rivières Symisoa, démarche baptisée Eau Défi conduisant tous les acteurs et usagers de l'eau, habitants, monde agricole et industriel, propriétaires forestiers, collectivités, gestionnaires de l'eau potable, services d'incendie..., à travailler collectivement avec comme fil conducteur : quelles actions développer pour préserver la ressource et limiter les consommations dans le contexte du changement climatique en cours. C'est ainsi qu'il convient de poursuivre nos actions sur l'entretien des rivières et de décliner les compétences eau et assainissement. M. VALORGE rappelle que depuis 2018, ces transferts ont été préparés dans le cadre d'une charte d'évolutions des pratiques communales, ce qui aura permis un transfert équitable et transparent avec un ratio prix /service rendu validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées. Désormais, il reste à conforter notre organisation interne et surtout à définir un programme pluri annuel d'investissement en refixant des priorités à partir des schémas directeurs, en fonction des financements qui pourront être mobilisés, afin que l'impact sur les redevances soit justifiable et acceptable, et cela pour les 2 compétences.

- Les déchets ménagers sur lequel nous ne devons pas nous relâcher, même si la politique basée sur la redevance incitative initiée par nos prédécesseurs en 2008 porte ses fruits tant en termes de volume résiduel qui part à l'enfouissement, l'un des plus faible au niveau national, que du coût supporté par l'utilisateur. Le travail de pédagogie et de prévention doit être poursuivi tant pour réduire encore les volumes enfouis que sur des actions sur la consommation pour réduire les volumes d'emballages sur lesquels la collectivité est au même niveau que d'autres territoires

- La question du renouvellement des générations agricoles en lien avec l'amélioration de l'autonomie alimentaire qu'il faudra travailler dans le cadre du programme alimentaire territorial du Roannais

S'agissant du management de la collectivité, M. VALORGE maintiendrait bien évidemment notre méthode qui fait notre marque de fabrique basée sur la confiance et la responsabilisation.

M. VALORGE précise que ce qui renforce sa motivation et sa détermination pour s'engager dans un 3ème mandat, c'est qu'il sait pouvoir s'appuyer sur une équipe très motivée, solidaire et porteuse d'un vrai engagement de qualité de service public. Cela mérite reconnaissance, c'est pourquoi très rapidement, il veut engager avec le VP RH un travail pour requalifier le régime indemnitaire.

Concernant la gouvernance : les réflexions et délibérations du conseil communautaire seront alimentées par un travail préalable conduit en amont soit en comités consultatifs composés d'élus de toutes les communes ou en groupes de travail plus resserrés constitués autour d'un projet précis soit dans la durée ou pour un temps limité selon le sujet. Ces groupes ou comités seront pilotés par le vice-président concerné épaulé par le chef de service compétent, en veillant à ce qu'ils soient participatifs et non seulement descendants.

Par ailleurs, la conférence des maires, organe non délibérant, se réunira sensiblement une fois par mois pour débattre très librement de grands sujets d'orientation, pour travailler sur l'observatoire financier et fiscal, pour débattre de problématiques communes qui ne sont pas forcément de compétences intercommunales,

ou pour recevoir un éclairage d'intervenants extérieurs. Pourront y être abordés également des questions de mutualisation de moyens, pour conforter le rôle des communes et trouver des économies d'échelle. S'agissant de l'exécutif, M. VALORGE proposera 8 postes de vice-président pour se laisser la possibilité de créer un 9ème poste en cours de mandat, qui le moment venu et quand nous l'aurons décidé pourrait être en charge de l'urbanisme et de la mise en œuvre du PLUi. Chacun des vice-présidents devra être pleinement impliqué dans le champ de ses compétences, y compris pour représenter la collectivité à l'extérieur. M. VALORGE insiste sur ce point comme il le fera dans 15 jours s'il est élu lorsque Charlieu Belmont Communauté aura à désigner ses représentants pour siéger dans différentes instances extérieures. Il propose l'architecture suivante :

1er vice-président à la Cohésion sociale, en charge de la CTG et des services aux familles

2ème vice-président en charge des ressources humaines

3ème vice-président en charge du monde économique et des filières

4ème vice-président en charge du tourisme et de la communication

5ème vice-président en charge des déchets ménagers et du patrimoine communautaire

6ème vice-président en charge des budgets eau assainissement, du grand cycle de l'eau, du suivi de la régie eau potable et du suivi des travaux eau assainissement sur les communes en régie eau potable

7ème vice-président en charge du budget et suivi du Spanc, des contrats de délégation de service public (DSP) eau potable et du suivi de travaux eau assainissement sur les communes en DSP eau potable

8ème vice-président en charge de l'habitat et de la culture

Un conseiller délégué en charge des Finances et de la cohérence budgétaire

Un conseiller délégué en charge du Contrat local de Santé, de France Service, et de l'espace cyber

M. VALORGE conclut en confirmant sa confiance dans la capacité collective à poursuivre un développement équilibré par un dialogue et débat ouvert entre élus et en associant la population et les acteurs locaux, il est donc résolument candidat pour être le fédérateur, le chef d'orchestre au service de l'intérêt général.

## 1<sup>er</sup> tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les deux assesseurs, avec l'attention du président et en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	0
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	41
Majorité absolue requise	21

### Ont obtenu :

M. VALORGE RENE : 40 voix

M. CROZET YVES : 1 voix

M. VALORGE René ayant obtenu la majorité absolue, M. le doyen d'âge le proclame Président de Charlieu Belmont Communauté et est immédiatement installé.

Monsieur VALORGE René, nouvellement élu président et immédiatement installé dans ses fonctions, prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, à 19h45 heures.

## VOTE POUR FIXER LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS et AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. VALORGE rappelle que sont indiquées dans la note synthétique, les possibilités qui s'offrent au Conseil pour la détermination du nombre de vice-présidences.

*Le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres (L.5211-10 du CGCT).*

### **Détermination du nombre de vice-présidents :**

*Lors de la première séance du conseil communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le **nombre de vice-présidents**.*

*Toutefois en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est établi sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur (9 pour Charlieu Belmont Communauté) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.*

*L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (12 pour Charlieu Belmont Communauté). Dans ce dernier cas, l'augmentation du nombre de vice-présidents ne s'accompagne pas d'une augmentation concomitante de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents.*

M. VALORGE détaille la répartition des délégations en fonction de la charge de travail respective qu'il souhaite pour ce mandat avec 8 Vice-présidents et 2 conseillers délégués membres du Bureau. Il explique l'équipe qu'il a souhaité constituer autour de lui en tenant compte de l'intention des Vice-présidents sortants, de ceux ayant manifesté leur souhait de s'engager au service de l'intérêt général, en mesurant leur disponibilité, et en veillant à une représentation des femmes au sein du bureau et à équilibre territorial :

1er vice-président à la Cohésion sociale, en charge de la CTG et des services aux familles, proposition Mme LEBLANC

2ème vice-président en charge des ressources humaines, proposition M. AUBRET

3ème vice-président en charge du monde économique et des filières, proposition M. FONTAINE

4ème vice-président en charge du tourisme et de la communication, proposition M. BERTHELIER

5ème vice-président en charge des déchets ménagers et du patrimoine communautaire, proposition M. GROSDENIS

6ème vice-président en charge des budgets eau assainissement, du grand cycle de l'eau, du suivi de la régie eau potable et du suivi des travaux eau assainissement sur les communes en régie eau potable, proposition M. VIODRIN

7ème vice-président en charge du budget et suivi du Spanc, des contrats de DSP eau potable et du suivi de travaux eau assainissement sur les communes en DSP eau potable, proposition M. FAYOLLE

8ème vice-président en charge de l'habitat et de la culture, proposition M. DESCAVE

Un conseiller délégué en charge des finances et de la cohérence budgétaire, proposition M. CROZET

Un conseiller délégué en charge du Contrat local de Santé, de France Service, et de l'espace cyber, proposition Mme DUGELET.

Néanmoins, M. VALORGE indique que tout conseiller communautaire, même s'il n'en a pas manifesté en amont de ce jour le souhait, peut légitimement faire acte de candidature pour tout poste de Vice-président ou de Conseiller délégué en fonction de ses compétences.

**Proposition : fixer le nombre de Vice-présidents à 8 sur la base de la proposition du Président élu**

**Pour : 41                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Proposition : fixer le nombre de membres du Bureau (hors Président(e) Vice-présidents) à 10 soit 2 autres membres du Bureau à désigner sur la base de la proposition du Président élu**

**Pour : 41                      Contre : 0                      Abstention : 0**

M. VALORGE rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés."

#### ↳ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

##### ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation à la cohésion sociale et aux services aux familles. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de Mme LEBLANC, candidate :

Mme LEBLANC indique qu'à l'aube de son 3ème mandat d'élue locale, 2ème en tant que maire, elle souhaite s'engager au-delà de sa commune au service de l'intercommunalité et d'œuvrer avec intelligence et responsabilité dans l'intérêt des habitants. Cette capacité à travailler dans le respect, la solidarité et l'écoute constituent une véritable force que nous devons préserver et renforcer. Le service public et l'intérêt général ont toujours guidé nos actions et continueront de le faire. Le travail mené les années passées et la stratégie établie par la Convention Territoriale Globale traduisent une action publique lisible et efficace. La cohésion sociale est un levier stratégique essentiel pour faire face aux évolutions à venir, mutation démographique, vieillissement de la population, baisse de la natalité, transformation des comportements, évolutions réglementaires et adaptations constante de nos structures. Dans ce contexte, la capacité à anticiper et agir collectivement sera déterminante. Nous devons continuer à maîtriser nos dépenses, à trouver un équilibre juste entre intérêt général, contraintes budgétaires et équités territoriales. Elle aborde ainsi cette fonction avec un regard neuf. Elle remercie M. VALORGE pour sa confiance en lui proposant ce poste et, si l'assemblée lui accorde également sa confiance, précise que son approche reposera sur 3 principes essentiels :

La responsabilité dans la gestion des moyens publics

La solidarité pour garantir la cohésion et l'équité territoriale.

L'efficacité dans la mise en œuvre opérationnelle de nos politiques.

C'est avec cet esprit collaboratif et constructif (avec l'appui de Mme DUGELET qui occupait ce poste, les élus et les agents) que Mme LEBLANC souhaite s'investir avec l'ambition de relever les défis à venir, de répondre aux attentes des structures, des jeunes et des familles, en s'appuyant sur les outils dont nous disposons et qui nous permettront de préserver un territoire attractif.

Mme LEBLANC, femme maire parmi les 5 du territoire (dans la moyenne du roannais), affirme que dans un environnement masculin l'engagement féminin repose sur la détermination, la persévérance et la conviction, des qualités qui l'animent profondément.

Son engagement a débuté avec la scolarité de ses enfants, au sein de l'OGEC de l'école, dont elle a assuré la présidence pendant 4 ans. Elle a ensuite rejoint le comité des fêtes où elle a exercé les fonctions de trésorière durant 6 années et elle a intégré en 2014, le conseil municipal sous le mandat de M. THORAL. Ses expériences enrichies par ses responsabilités de maire et de mère de famille, lui ont permis de développer des compétences essentielles à l'exercice de cette délégation : sens de l'écoute, capacité d'arbitrage, rigueur et esprit d'équipe. Aujourd'hui, elle est prête à s'investir pour le territoire et à mettre son expérience personnelle et professionnelle au bénéfice de l'ensemble des communes et avec l'ensemble des équipes. Elle est pleinement déterminée à contribuer à la construction d'un territoire solidaire attractif et résilient, capable d'accompagner chacun de ses habitants à chaque étape de sa vie. Elle remercie l'assemblée de son attention.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	3
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	38
Majorité absolue requise	20

**Ont obtenu :**

Mme LEBLANC Florence : 38 voix

Mme LEBLANC Florence ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-présidente et est immédiatement installée.

### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation aux ressources humaines. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. AUBRET candidat

M. AUBRET indique qu'il sera bref dans son intervention et commence par souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux élus communautaires. Maire de Saint-Pierre-la-Noaille pour un deuxième mandat, il rappelle que celui-ci a débuté dans un contexte particulier, marqué par le port du masque, ce qui ne facilitait pas les échanges au sein du conseil. Actuellement en préretraite, il précise avoir exercé durant 39 ans et demi au sein du commerce Gammvert, dont 25 années en tant que responsable de magasin, avec une équipe à encadrer. Il tient à remercier M. Pascal DUBUIS pour le travail important accompli dans le domaine des ressources humaines. Il souligne que ce travail a été mené en collaboration avec l'ensemble de l'encadrement de la communauté de communes, qu'il qualifie de compétent et engagé, sans oublier les agents, qu'il décrit comme investis et professionnels. Concernant la fonction liée aux ressources humaines, il estime qu'il s'agit d'un poste essentiel et exprime sa volonté de s'y investir pleinement. Il envisage ce rôle comme reposant sur l'écoute, la disponibilité et la capacité à faire le lien entre le président et les élus

communautaires. Il insiste sur l'importance d'être ouvert, réactif et attentif aux besoins du personnel, tout en étant en mesure d'apporter des solutions adaptées. Il indique que plusieurs dossiers importants devront être traités dans la durée, notamment en lien avec l'évolution de la masse salariale et des coûts, en hausse notamment en raison de nouveaux équipements comme la piscine. Il souligne que ces enjeux financiers devront être conciliés avec les attentes des agents, qu'il juge importantes. Enfin, il explique s'être porté candidat à cette fonction par goût du défi et exprime sa volonté de s'investir collectivement dans ce projet.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	0
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	41
Majorité absolue requise	21

#### Ont obtenu :

M. AUBRET ALAIN : 40 voix

M. FAYOLLE JEAN : 1 voix.

M. AUBRET Alain ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

#### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation au monde économique et aux filières. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. FONTAINE, candidat :

M. FONTAINE indique qu'à la suite de sa réélection à la commune de Pouilly-sous-Charlieu pour un deuxième mandat, il a souhaité approfondir son engagement en se portant candidat au poste de vice-président en charge du développement économique au sein de la communauté de communes de Charlieu-Belmont. Originaire de Pouilly-sous-Charlieu, il précise être aujourd'hui entrepreneur et commerçant sur la commune. Il rappelle son parcours professionnel, notamment la gestion du commerce Bricomarché de Saint-Nizier-sous-Charlieu durant une dizaine d'années pendant les années 1990, ainsi que l'exploitation de plusieurs établissements dans différentes régions françaises, notamment en Savoie. Il mentionne également avoir tenu pendant dix ans une brasserie à Charlieu et souligne son engagement associatif. Il explique que ce parcours varié lui a permis de bien connaître le territoire et de comprendre concrètement les réalités des acteurs économiques, leurs contraintes quotidiennes, les périodes plus difficiles ainsi que les leviers de développement. Il souhaite mettre cette expérience de terrain au service de l'intercommunalité. Il se dit convaincu du rôle essentiel de la collectivité pour accompagner les entreprises locales, les artisans, les exploitants agricoles, soutenir les commerces de proximité et renforcer l'attractivité des centres-bourgs. Il insiste sur l'enjeu de maintenir une activité économique dynamique, de faciliter les installations et transmissions, et de préserver les commerces existants.

Il souligne l'importance d'une approche pragmatique, fondée sur l'écoute et le travail conjoint avec les élus, les commerçants, les artisans, les entrepreneurs et les exploitants agricoles, afin de mener des actions

concrètes. Il précise ne pas proposer de solutions toutes faites ni de promesses irréalistes, mais une méthode reposant sur l'écoute, l'analyse, la compréhension et une action simple et efficace. Il met également en avant la nécessité de valoriser les atouts du territoire, ses savoirs-faires, ses entreprises et ses initiatives locales, en les accompagnant et en renforçant leur visibilité. Enfin, il affirme vouloir s'inscrire dans une démarche collective, respectueuse de chaque commune, en recherchant l'équilibre et l'intérêt du territoire dans son ensemble. Il conclut en présentant sa candidature avec un état d'esprit engagé, concret et ouvert, puis remercie l'assemblée.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	40
Majorité absolue requise	21

**Ont obtenu :**

M. FONTAINE DIDIER : 40 voix

M FONTAINE Didier ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

### ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation au tourisme et à la communication. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. BERTHELIER, candidat :

M. BERTHELIER est Maire de Charlieu depuis 2010, Vice-président à Charlieu Belmont Communauté depuis 2014 et Président de l'Office de Tourisme depuis 2014. Les objectifs principaux pour ce mandat en matière de tourisme ne sont pas les investissements, en effet Charlieu Belmont Communauté a été, ces 12 dernières années, la collectivité qui Département qui a investi le plus par habitant : voie verte, randonnées, boucle cyclo, aménagements autour de St Jacques de Compostelle. Il s'agit désormais de les entretenir et les promouvoir. Néanmoins le projet de prolongement de la voie verte en direction de Perreux sera à rediscuter pour proposer une boucle avec le territoire voisin de Roannais Agglomération. M. BERTHELIER souhaite convaincre les élus de cette intercommunalité voisine. Le tourisme c'est aussi l'Office de Tourisme auquel Charlieu Belmont Communauté apporte une subvention importante. Il convient de poursuivre la professionnalisation de l'Office mais l'enjeu essentiel sera de lui donner de nouveaux objectifs tels que la commercialisation de la destination Charlieu Belmont Communauté et de ses produits mais encore l'intensification des relations partenariales avec les territoires voisins. En effet le touriste ne connaît pas les frontières entre collectivités et doit pouvoir accéder à l'offre locale élargie pour profiter pleinement de son séjour (Brionnais Beaujolais Roannais). Pour la partie communication M. BERTHELIER souligne la nécessité de faire connaître davantage des actions de la collectivité en utilisant de multiples supports : Brionnais TV, des vidéos à partager, le Mag. Les élus communautaires seront associés aux projets dans ce domaine. Enfin M. BERTHELIER rappelle que le tourisme crée de l'activité et des emplois non délocalisables d'où l'importance de continuer collectivement à travailler à son développement.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	3
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	38
Majorité absolue requise	20

**Ont obtenu :**

M. BERTHELIER Bruno : 35 voix

Mme LEBEAU Colette : 2 voix

M. CROZET Yves : 1 voix

M. BERTHELIER Bruno ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

### ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation aux déchets ménagers et au patrimoine. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. GROSDENIS, candidat :

M. GROSDENIS, Maire d'Arcinges, explique avoir été déjà en poste à la vice-présidence aux déchets ménagers lors des précédents mandats, service important par le nombre d'agents y travaillant et par le budget consacré + de 3 000 000 € annuels. Sur la base du travail remarquable des prédécesseurs, il reste encore des actions à mener pour poursuivre la maîtrise des coûts malgré la hausse régulière de la taxe générale sur les activités polluantes. Il s'agit d'un service performant, et rappelle l'absence d'augmentation de la redevance depuis 9 ans. Il indique qu'un important travail de prévention est engagé notamment auprès des associations (tri lors des manifestations). Enfin M. GROSDENIS souligne l'atelier chantier insertion de Charlieu Belmont Communauté (60 personnes sur 2020-2026) avec de nombreuses personnes passant par l'accueil en déchèterie qu'il a à cœur de poursuivre et d'encourager. La partie patrimoine sera plus nouvelle pour lui mais il y porte un intérêt certain d'une part (travaux, suivi des bâtiments) et d'autre part il y voit un souci d'efficacité et de réactivité car actuellement un même agent pilote le service déchets ménagers et les services techniques, agent avec qui il forme un binôme efficace.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	40

Majorité absolue requise	21
--------------------------	----

**Ont obtenu :**

M. GROSDENIS Henri : 39 voix

M. CROZET Yves : 1 voix

M. GROSDENIS Henri ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

#### **ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

M. VALORGE propose une délégation à l'Eau et l'Assainissement Collectif, Grand cycle de l'Eau et au suivi des travaux eau potable et assainissement en périmètre de la régie directe. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. VIODRIN, candidat :

M. VIODRIN, 49 ans, sapeur-pompier professionnel, Maire de Mars démarre un 4ème mandat en tant qu' élu local. Il souligne l'absence de hasard dans cette candidature, Mars faisant partie des 6 communes du territoire gérant l'eau potable en directe (en régie) – il a fallu apprendre et s'adapter (évolutions techniques et réglementaires) – Il y a peu, un service unifié a été créé avec Mars Arcinges Belleroche Le Cergne Ecoche et St Germain la Montagne : cela a nécessité un travail d'écoute et de partage qui a pu conduire à une harmonisation et c'est avec cette même ambition que M. VIODRIN veut aborder ce mandat communautaire. A l'occasion de ce travail sur le service unifié il a pu entamer une collaboration solide avec l'intercommunalité notamment avec l'ancienne Vice-présidente Mme VAGINAY qu'il tient à saluer pour son implication et la charge de travail qu'elle a assumé au cours des dernières années pour assurer les transferts de compétences, mais aussi avec les agents du service Nicolas MATRAY et Emilie VOUILLON. Au-delà de l'expérience M. VIODRIN souligne les enjeux stratégiques financiers, environnementaux et pour l'avenir du territoire : l'eau est une ressource fragile, contrainte, il faudra anticiper organiser sécuriser cette ressource. Pour cela il conviendra de travailler avec tout le monde (syndicats, agriculteurs, bureau d'études, services de secours, communes) sur les questions de quantité et qualité de l'eau en toute période.

Le Président a fait le choix de mettre 2 Vice-présidents sur cette thématique car la charge de travail est lourde. C'est un sujet exigeant mais très motivant pour M. VIODRIN, qui se présente comme quelqu'un de terrain qui apprécie le travail en équipe et il y a une belle équipe à l'intercommunalité. Il a l'habitude d'aborder des situations concrètes, difficiles et de prendre des décisions, c'est dans cet esprit qu'il propose sa candidature.

#### **1er tour**

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	0
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	41
Majorité absolue requise	21

**Ont obtenu :**

M. VIODRIN Jérôme : 40 voix



M. CHIGNIER Bernard : 1 voix

M. VIODRIN Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

#### **ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

M. VALORGE propose une délégation à l'Assainissement Non Collectif et au suivi des travaux eau potable et assainissement en périmètre de gestion déléguée. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. FAYOLLE, candidat :

M. FAYOLLE, maire de Briennon, présente sa candidature au poste de vice-président. Il rappelle son parcours d'élu local : il entame son deuxième mandat de maire, après avoir exercé deux mandats de conseiller municipal, deux mandats d'adjoint et trois mandats de conseiller communautaire. Il explique que cette candidature s'inscrit dans un intérêt ancien pour les questions liées à l'eau et à l'assainissement au sein de la communauté de communes. Il a notamment participé au comité chargé de l'élaboration et de la mise en place du service d'assainissement non collectif, puis aux groupes de travail sur le traitement des boues. Il a également pris part aux comités ayant travaillé sur les modalités de transfert des compétences eau et assainissement. Concernant les travaux, il indique avoir suivi la construction de la station de traitement des eaux usées de Pouilly-Briennon, en participant aux réunions organisées dans les deux communes concernées. Il rappelle que sa commune se situe de l'autre côté de la Loire et fait partie des communes dites « d'outre-Loire » de la communauté de communes. S'agissant de l'eau potable, il souligne son expérience au sein du SIADEP, où il a siégé pendant six ans comme délégué, deux ans comme vice-président et dix ans comme président. Cette expérience lui a permis de mesurer l'importance de la vigilance nécessaire pour garantir une ressource en eau suffisante et la protéger, grâce à des investissements adaptés et à une gestion quotidienne rigoureuse. Au cours de ces mandats, il a également suivi le fonctionnement d'une délégation de service public (DSP) et son renouvellement en 2015, rappelant qu'une DSP ne constitue pas un abandon de responsabilité au fermier mais bien un service encadré et demandé par la collectivité. Il précise avoir suivi plusieurs kilomètres de renouvellement de canalisations d'eau et d'assainissement, notamment lorsqu'il avait la charge de l'assainissement sur sa commune. Fort de ces expériences, il souhaite mettre ses compétences au service de la collectivité afin de garantir aux usagers de la communauté de communes une eau de qualité et en quantité suffisante. Il insiste également sur l'importance de restituer, après usage, une eau la plus conforme possible au milieu naturel, tout en maintenant un coût raisonnable pour les habitants.

Il rappelle que le territoire dispose de ressources en eau, même si celles-ci ne sont pas uniformément réparties. La solidarité entre communes doit donc s'exercer, sans pour autant conduire au gaspillage. Les décisions devront être prises en lien avec les délégués de chaque commune. Il souligne à ce titre une conviction personnelle : plus le lieu de décision est proche du lieu d'application, plus la décision est efficace, tout en conservant une vision d'ensemble de l'avenir. Parmi les priorités évoquées figurent la poursuite de la rénovation des stations d'épuration (STEP) et l'amélioration du traitement des eaux rejetées. Il mentionne également la question de l'eau distribuée, notamment les procédés de reminéralisation et le piégeage d'éléments indésirables. Il met aussi l'accent sur la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Cela passe notamment par la surveillance des réservoirs, l'installation d'équipements de comptage, la sectorisation des réseaux, l'utilisation de compteurs de sectorisation et de compteurs connectés. Il considère ces dispositifs comme de véritables sentinelles permettant de détecter les fuites et souligne qu'il s'agit d'investissements offrant un retour très intéressant. Il indique que les entreprises délégataires dans le cadre des DSP devront également être pleinement engagées dans cette démarche de service, point auquel il affirme être particulièrement attentif au regard de son expérience. Enfin, il souligne

que la réussite de ces objectifs repose sur un véritable esprit d'équipe : les élus de la communauté de communes, notamment le vice-président déjà élu chargé de l'autre volet de la compétence, les représentants de toutes les communes, ainsi que les agents de la communauté de communes. Il salue l'implication des équipes techniques, qu'il considère comme un gage de réussite pour les projets à venir.

En conclusion, il rappelle que la collectivité aura la responsabilité de protéger ses ressources en eau tout en maîtrisant les coûts pour les usagers. Il présente cet objectif comme le défi collectif à relever.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	2
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	39
Majorité absolue requise	20

**Ont obtenu :**

M. FAYOLLE Jean : 39 voix

M. FAYOLLE Jean ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

### ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

M. VALORGE propose une délégation à la culture et à l'habitat. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. DESCAVE, candidat :

M. DESCAVE indique qu'il considère comme un grand honneur de se présenter de nouveau devant l'assemblée pour briguer le poste de vice-président en charge de la culture et de l'habitat.

Il reconnaît que ces deux délégations peuvent paraître éloignées l'une de l'autre et admet qu'elles le sont effectivement. Toutefois, il explique qu'elles correspondent pleinement à ses centres d'intérêt et à son engagement personnel. Il précise qu'il ne travaille efficacement que lorsqu'il agit avec passion, et que ces deux domaines font pleinement partie de ses motivations.

Il rappelle qu'il y a six ans, lors de son arrivée au sein de l'assemblée, il en était le plus jeune membre. Il se réjouit aujourd'hui de ne plus être le benjamin et souligne avec satisfaction l'engagement croissant de sa génération dans la vie publique locale. Il note également la présence de plus en plus fréquente d'élus encore plus jeunes au sein des conseils municipaux ce qui marque un signe fort de la vitalité du territoire concernant la culture. Il tient à saluer le travail accompli ces dernières années par Bruno BERTHELIER et les agents communautaires lors du précédent mandat et le franchissement d'étapes importantes pour faire entrer la culture dans l'ensemble de nos 25 communes. Charlieu Belmont Communauté est un territoire rural à la croisée de plusieurs départements mais nous sommes capables de faire vivre la culture et la rendre accessible à tous. Le territoire est riche et riche d'artistes, d'associations dynamiques, d'enseignants

volontaires, de professionnels engagés et attirent également des artistes venus d'ailleurs séduits par un public chaleureux et enthousiaste. Si le Conseil lui accorde sa confiance sa mission sera de poursuivre cet élan et rapprocher encore la culture de chacun pour tous les goûts, pérenniser l'existant et développer de nouvelles propositions. Pour cela, il compte s'appuyer sur les agents de la collectivité mais aussi sur un groupe de référents culturels désignés dans chacune des communes : l'objectif n'est pas de faire à la place des communes mais de les accompagner, de soutenir leurs initiatives et de donner l'impulsion nécessaire. M. DESCAVE souhaite également évoquer la lecture publique : la médiathèque intercommunale remarquable est un lieu central pour de nombreux lecteurs mais aussi une ressource précieuse pour les bénévoles de nos bibliothèques communales auprès de nos professionnels. C'est aussi pour lui un lieu chargé de souvenirs, celui de ses premières recherches sur internet de ses révisions au bac et aujourd'hui un lieu qu'il fréquente en famille, un lieu de transmission et de découverte, un lieu où les enjeux à venir sont nombreux. Il souhaite s'y investir pleinement. L'autre pilier de la délégation – l'habitat- durant le précédent mandat M. DESCAVE explique s'y fortement impliqué à l'échelle locale départementale régionale voire même parfois nationale. Mais les chantiers restent nombreux il évoque notamment à la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité un sujet sur lequel nous devons encore avancer mais pour lequel nous serons prochainement mieux armés pour accompagner nos communes. Il souhaite relancer un soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le bâti privé c'est un enjeu majeur pour améliorer le confort des habitants évidemment et réduire les consommations surtout tout en soutenant l'activité de nos entreprises locales. Il continuera également à s'impliquer aux côtés des partenaires comme par exemple ALEC42 ou ADIL avec lesquels Charlieu Belmont Communauté travaille déjà tout puis plusieurs années. Dans sa vie professionnelle ou dans son engagement d' élu ce qui l'anime au quotidien c'est la transmission et le bien vivre ensemble sur notre beau territoire. S'il s'est de nouveau engagé comme premier adjoint auprès de Fabrice Chenaud à Saint Nizier et aujourd'hui aux côtés de René VALORGE c'est pour apporter sa pierre dans ce qui lui tient à cœur. Si les élus communautaires lui accordent leur confiance c'est avec cette énergie qu'il continuera à s'engager pour le territoire.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	4
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	37
Majorité absolue requise	19

#### Ont obtenu :

M. DESCAVE Guillaume : 34 voix

Mme. LEBEAU Colette : 3 voix

M. DESCAVE Guillaume ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-président et est immédiatement installé.

#### ↳ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

#### ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

M. VALORGE propose une délégation aux finances et à la cohérence budgétaire. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de M. CROZET, candidat :

M. CROZET rappelle que la gestion de la collectivité est assez exemplaire sur bien des plans - la gestion des personnels qui est suivie de façon assez exceptionnelle - de la gestion de déchets etc... Il précise que lorsque l'on regarde le budget effectivement de cette collectivité on s'aperçoit que les charges de personnel ne sont pas exorbitantes par rapport à d'autres, on s'aperçoit également qu'il y a une capacité d'autofinancement constante qui a permis d'investir pour le centre aquatique.

M. CROZET souhaite revenir il y a 12 ans même si cela paraît loin il rappelle alors que le 1<sup>er</sup> premier ministre qui s'appelait Manuel Valls qui venait de prendre ses fonctions le 30 mars 2014 a décidé de baisser très fortement les dotations de fonctionnement des collectivités locales pour 8 milliards – pour certaines communes du territoire cela a été rude par exemple pour Sevelinges les dotations ont baissé de 50%. Ce genre de scénario pourrait très bien se reproduire - le commissariat à la prospective et au plan travaille sur la réduction des dépenses des collectivités. Il y a 12 ans avec René VALORGE et bien sûr avec Robert FRACHISSE qui était vice-président à l'époque, il rappelle avoir constitué l'Observatoire fiscal et financier qui était un moyen pour tous les maires de regarder un petit peu ce qui se passait et d'avoir des informations. Cet outil reste pertinent, il va falloir regarder de près ce qu'il peut se produire, comment évoluent les recettes. M. CROZET souligne que pour Charlieu Belmont Communauté les recettes viennent d'abord des paiements des prix payés par les usagers alors que les contribuables qui payent l'impôt sont uniquement ceux qui sont redevables de la taxe foncière. Donc les habitants connaissent davantage l'intercommunalité parce qu'ils payent des redevances et pas tellement parce qu'ils payent des impôts. Il souhaite poursuivre une analyse précise des dépenses comme des recettes de la collectivité.

#### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	1
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	40
Majorité absolue requise	21

**Ont obtenu :**

M. CROZET Yves : 40 voix

M. CROZET Yves ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

#### ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

M. VALORGE propose une délégation à la santé, à France Services et à l'espace cyber. M. le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Prise de parole de Mme DUGELET, candidate :

Maire de La Gresle, Mme DUGELET élue depuis 31 ans (conseillère, adjointe et Maire), est depuis 2014 Vice- présidente à la communauté de communes : d'abord pour le premier mandat au titre de l'enfance jeunesse et les soins de premier recours et pour ce dernier mandat au titre de la cohésion sociale et la

santé. Elle souligne que cette double compétence était très lourde – elle ne voulait donc pas poursuivre à l'identique. Elle souhaite bon courage à Florence LEBLANC et assure être à ses côtés pour l'aider autant que nécessaire.

Les questions de santé l'intéressent beaucoup et elle souhaite continuer : depuis 2020 elle a développé de nombreux réseaux sur le secteur, le département aussi au niveau national. Elle rappelle le travail soutenu avec tous les professionnels de santé les médecins pour faire ce qu'on appelle la maison médicale multisites. Mme DUGELET est membre du Conseil d'administration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Elle a siégé également au Conseil territorial de santé au niveau départemental et a eu l'occasion d'aller plusieurs fois au ministère dans le cadre de la commission santé de l'association des maires ruraux de France. Cela ouvre énormément de portes ; d'ailleurs le Medico bus arrivé sur notre secteur est le 9e de France il y en a 13 maintenant. Le territoire a de la chance d'en avoir un, de la même façon pour les kinés mobiles avec qui l'expérimentation pourra débiter : on est le 2e secteur expérimental après Montluçon. Il y a 1 an à près le contrat local de santé a été signé, qui développe des actions jusque dans les plus petits villages avec des actions de prévention au niveau de la population. Un travail constant avec l'Agence Régionale de Santé et les professionnels du territoire permettra prochainement l'arrivée des docteurs juniors donc des internes en 4e année (au mois de novembre prochain) sur Charlieu. Sur ce dernier mandat aussi tous les internes qui passaient par le cabinet médical de Charlieu et de Pouilly-sous-Charlieu aussi ont rencontrés pour leur présenter le territoire mais aussi pour connaître leurs intentions.

Par ailleurs en ce qui concerne France services de la même façon Mme DUGELET suis avec attention depuis le début : le service s'est professionnalisé au fil des ans. La collectivité a 2 agents d'accueil qu'il faut soutenir il y a des réunions départementales assez régulièrement. Mme DUGELET est suppléante de la première vice-présidence à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Enfin concernant la question du cybercentre, complémentaire de France services, est un service pour nos habitants pour lutter contre la fracture numérique. Il y a beaucoup de passerelles avec la Convention Territoriale Globale - compétence qu'aura Florence LEBLANC et peut-être qu'un jour il y aura plus qu'une seule contractualisation pour le contrat local de santé car les actions sont très liées. Mme DUGELET remercie le conseil de son écoute.

### 1er tour

Chaque conseiller remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins blancs	3
A DEDUIRE : bulletins nuls article 66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	38
Majorité absolue requise	20

**Ont obtenu :**

M. DUGELET Isabelle : 35 voix

Mme DESSEIGNE Catherine : 3 voix

Mme DUGELET Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

### DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTIONS DES ELUS

Rappel du calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale globale : indemnité maximale du Président + 9 fois l'indemnité maximale des vice-présidents = 11 923.37 € mensuels bruts (143 080.44 € annuels)

Conditions pour percevoir une indemnité de fonction :

- Être élu Président, Vice-président (et à titre facultatif conseiller communautaire membre du Bureau)
- Avoir une délégation de fonction pour ce qui concerne les Vice-présidents et ou autres membres du Bureau (arrêté du Président)
- Une délibération doit être prise par le conseil communautaire sur la base du barème ci-après (toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée)

Barème 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les EPCI :

Strate	Taux maximal Président	Indemnité mensuelle brute Président	Taux maximal Vice-président	Indemnité mensuelle maximale brute Vice-Président
20 000 à 49 999 habitants	67.50 % indice 1027	2 774.60 €	24.73 % indice 1027	1 016.53 €

Autres possibilités :

Indemnisation des membres du Bureau ayant reçu délégation de fonction du Président dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale

Indemnisation des simples conseillers communautaires dans la limite de 6% de l'indice brut terminal de FP soit 246.63 € bruts mensuels dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale

Transparence :

Article 93 loi engagement et proximité introduit un article L. 5 211 -12 -1 CGCT - Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent **un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat** au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires **avant l'examen du budget** de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Préalablement M. VALORGE indique sa proposition de répartition de l'enveloppe indemnitaire qui tiendra compte de la charge de travail de chacun et qui laissera un montant disponible si au cours du mandat un 9<sup>ème</sup> Vice-président était désigné :

PROPOSITION MANDAT 2026-2032			Nombre d'élus concernés	total annuel
TAUX PRESIDENCE	65,00%	2 671,84	1	32 062,06
TAUX VP	21,98%	903,49	8	86 735,26
TAUX MEMBRE	10,99%	451,75	2	10 841,91
			<b>TOTAL ENVELOPPE ANNUELLE</b>	<b>129 639,22</b>
PRESIDENCE année	32 062,06			
VP année	10 841,91			
MEMBRE année	5 420,95			
			Montant restant disponible	13 441,22 €

**- DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTIONS DU PRESIDENT**

L'article L 5211-12 al1 du CGCT issu de la loi portant création du statut de l'élu local prévoit désormais le principe de l'indemnité de Président de droit au maximum sauf délibération portant montant inférieur prise

à la demande du seul Président. Taux maximal (en % de l'indemnité de référence du maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant la Communauté, soit une population correspondant au seuil de 20 000 à 49 999 habitants) = 67,50 % de l'indice 1027 indice terminal fonction publique.

Indemnité mensuelle brute maximale : 2 774.60 €.

Toutefois si le nombre de vice-présidents est supérieur à 9, il conviendra de ne pas dépasser l'enveloppe globale de **11 923.37 €**.

M. le Président demande une attribution inférieure au montant maximum soit à 65% ;

**Proposition** : attribuer au Président de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de **65 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information actuellement l'indice est de **1027** soit un montant mensuel brut de **2 671.84 € (65%)**, correspondant à la tranche de population **20 000 à 49 999** habitants), avec effet à compter de son élection.

**Pour : 41                    Contre : 0                    Abstention : 0**

#### **- DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENTS**

Taux maximal (en % de l'indemnité d'adjoint au maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant la Communauté, soit une population correspondant au seuil de 20 000 à 49 999 habitants) = 24,73 % de l'indice 1027.

Indemnité mensuelle brute maximale : 1 016.53 €.

Toutefois si le nombre de vice-présidents est supérieur à 9, il conviendra de ne pas dépasser l'enveloppe globale de **11 923.37 € mensuels**

**Proposition** : attribuer aux Vice-Présidents de la Communauté, une indemnité de fonctions au taux de **21.98 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information actuellement l'indice est de **1027**, correspondant à la tranche de population **20 000 à 49 999** habitants), avec effet à compter de leur élection et après la publication d'un arrêté du Président actant une délégation de pouvoir.

**Pour : 41                    Contre : 0                    Abstention : 0**

#### **- DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE DE FONCTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU**

Il conviendra de ne pas dépasser l'enveloppe globale de **11 923.37 € mensuels**

**Proposition** : attribuer aux membres du Bureau de la Communauté ayant reçu une délégation de fonction, une indemnité de fonctions au taux de **10.99 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique (pour information actuellement l'indice est de **1027**, correspondant à la tranche de population **20 000 à 49 999** habitants), avec effet à compter de leur élection et après la publication d'un arrêté du Président actant une délégation de pouvoir.

**Pour : 41                    Contre : 0                    Abstention : 0**

#### **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Fonction	Nom	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel alloué sans majoration (montants indicatifs 2026)
Président	René VALORGE	67.50 %	65.00%	2 671.84 €
1 <sup>er</sup> Vice-président	Florence LEBLANC	24.73 %	21.98%	903.49 €
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Alain AUBRET	24.73 %	21.98%	903.49 €

3ème Vice-président	Didier FONTAINE	24.73 %	21.98%	903.49 €
4ème Vice-président	Bruno BERTHELIER	24.73 %	21.98%	903.49 €
5ème Vice-président	Henri GROSDENIS	24.73 %	21.98%	903.49 €
6ème Vice-président	Jérôme VIODRIN	24.73 %	21.98%	903.49 €
7ème Vice-président	Jean FAYOLLE	24.73 %	21.98%	903.49 €
8ème Vice-président	Guillaume DESCAVE	24.73 %	21.98%	903.49 €
Membre du Bureau	Yves CROZET		10.99%	451.75 €
Membre du Bureau	Isabelle DUGELET		10.99%	451.75€

Monsieur le Président précise, que comme pour les 2 mandats précédents, aucune note de frais n'est présentée par les élus, les indemnités étant destinées précisément à couvrir ses frais.

#### **- Lecture de la charte de l' élu local**

M. le Président donne lecture de la charte de l' élu local et rappelle qu' elle a été transmise à chacun à l' appui de la convocation de la séance d' installation.

**Proposition : prendre acte de la lecture de la charte de l' élu local**

**Pour : 41                      Contre : 0                      Abstention : 0**

- **Le dernier rapport d' activité** (2024) de Charlieu Belmont Communauté a été transmis à chacun des conseillers pour information. M. VALORGE invite chacun à le parcourir et à le transmettre à chacun des conseillers municipaux du territoire.

### **Informations**

#### **↳ Envoi des convocations/compte rendus**

Conformément à la loi Engagement et Proximité toutes les convocations sont désormais dématérialisées (dérogation possible sur demande écrite d' un élu de les obtenir par écrit à domicile). Il en sera de même pour les procès-verbaux des séances.

Toujours conformément à la loi Engagement et Proximité les conseillers municipaux non membres du conseil communautaire sont destinataires d' une copie des convocations aux réunions de l' organe délibérant de l' EPCI et des notes explicatives de synthèse.

Par ailleurs les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition de manière dématérialisée par l' établissement public de coopération intercommunale aux secrétariats de mairie via la plateforme IXBUS. Ainsi ces documents sont aussi consultables en mairie par les conseillers municipaux, à leur demande.

Conseillers communautaires : pour assurer et sécuriser la dématérialisation des convocations, les notes explicatives de synthèse, tous les documents utiles et procès-verbaux de séances, Charlieu Belmont utilise la plateforme IXBUS : une fiche de procédure a été adressée à chacun des conseillers communautaires titulaires et suppléants avec la présente note. **Dès le 17 avril 2026 un lien sera adressé à chacun par mail afin de tester l' utilisation, et permettre l' envoi de la convocation à la prochaine séance.**

**Procès-verbal de la séance du 26 février 2026 : adoption à l' unanimité par le conseil.**

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,  
Vu la délibération N°2020-075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président

### ❖ **INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS ET DE SNACKING AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Considérant la superficie de l'emplacement de 2 m<sup>2</sup>

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt en date du 02/03/2026

#### **DECIDE**

- **De retenir l'offre de la société SOFODA – sise - ZA Charles CHANA - 5, bd des Mineurs - 42230 ROCHE LA MOLIERE, qui a obtenu une note de 58/60, pour une redevance versée à un pourcentage de 25% du CA réalisé en HT.**
- **De signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents nécessaires, et de percevoir la redevance afférente.**
- **De rappeler que la présente convention est conclue pour une durée de 2 ans, fermes à compter de la signature de la convention d'occupation du domaine public**
- **De rappeler que la recette est prévue en fonctionnement sur le budget de la piscine nouvelle.**

### ❖ **INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN DISTRIBUTEUR D'ARTICLES DE NATATION AU SEIN DU CENTRE AQUATIQUE DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Considérant la superficie de l'emplacement d'environ 1 m<sup>2</sup>

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt en date du 02/03/2026

#### **DECIDE**

- **De retenir l'offre de la société TOPSEC - 19, rue de la baignade - 94400 VITRY SUR SEINE - pour une redevance versée à un pourcentage de 10 % du CA HT réalisé.**
- **De signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents nécessaires, et de percevoir la redevance afférente**
- **De rappeler que la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, fermes à compter de la signature de la convention d'occupation du domaine public**
- **De rappeler que la recette est prévue en fonctionnement sur le budget de la piscine nouvelle.**

### ❖ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AURA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX ATELIERS CHANTIER D'INSERTION »**

Considérant que l'aide de la Région est calculée sur la base d'un forfait plafonné par poste d'insertion, appliqué au nombre de postes d'insertion conventionné au sein de l'ACI, réalisé au 31 décembre de l'année N-1. Le nombre de postes d'insertion réalisé en année N-1 constitue, le nombre de postes prévisionnels pour l'année N, sur lequel conventionne la Région.

#### **DECIDE**

- **De solliciter une aide dans le cadre du dispositif « Soutien aux ateliers Chantiers d'insertion » de la région Auvergne Rhône-Alpes, sur la base d'un montant prévisionnel de subvention tels qu'ils figurent ci-après :**  
**Sollicitation pour l'année 2026 auprès de la région AURA de 12 743,17€ pour 10.54 ETP insertion.**
- **De dire que les dépenses et les recettes seront prévues sur les budgets concernés.**

## ↳ Contenu partiel du prochain ordre du jour du conseil

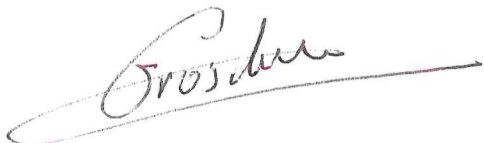
Lieu : siège de la Communauté de Communes.

Date : **30 avril 2026 à 19h00**

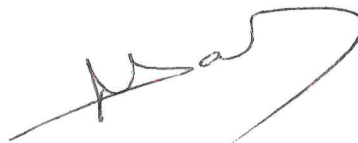
- Commission d'appel d'offres, Commission délégation de service public, Commission d'évaluation des charges transférées,
- Délégations au Président et ou au Bureau.
- Liste des commissions/comités consultatifs proposés et composition ou autre formule
- Elections des représentants aux différents syndicats/organismes extérieurs...

**La séance est levée à 21h28 minutes.**

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Arcinges  
M. GROSDENIS Henri



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



*Procès-verbal approuvé par les conseillers communautaires présents lors de la séance  
du conseil communautaire du 30 avril 2026,  
Rendu public par publication sur le site  
de la communauté le ... 04 MAI 2026*